

Deux sujets au choix et 30 mn supplémentaires

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3553 - Ven. 1^{er} - Sam. 2 mai 2015 - Prix : 10

Affaires criminelles durant le 1^{er} trimestre

Près de 1 400 enfants délinquants impliqués

Page 4

L'Algérie célèbre la Journée mondiale des travailleurs

Le nouveau code du travail à la traîne

Page 3

Un congrès ordinaire qui enfin va se tenir

Par Mohamed Habili

Depuis longtemps, l'intérêt représenté par un congrès du FLN est purement anecdotique, en ce sens que son seul enjeu réside dans la direction du parti, ou plus exactement dans la question de savoir si le secrétaire général en poste va traverser avec succès l'épreuve des assises ou si au contraire ça va être sa fête - sa bérézina si l'on préfère. La ligne politique, qui en principe devrait concentrer l'attention tant des congressistes que de l'opinion, le FLN étant tout de même la force politique principale, sinon unique, elle par contre n'est nullement en cause. D'une certaine façon, tous les congrès du FLN rappellent le Congrès de Tripoli, non imputable au FLN cependant, où tant qu'il s'était agi du programme, tout le monde était d'accord, mais dès lors qu'il était question d'élire le bureau politique, il n'y avait plus ni entente ni majorité possibles. Sauf que, évidemment, cette première mésintelligence à la veille de l'indépendance a été grosse de conséquences pour le pays, ce qu'on ne peut dire d'aucun congrès du FLN. Encore moins, selon toute apparence, de celui annoncé pour la fin du mois de mai, le dixième du nom, d'autant qu'il arrive à peu près dans les temps prescrits, un congrès extraordinaire se prêtant mieux à un chambardement. La ligne politique n'est pas en cause, pour la bonne raison que ce n'est pas le parti qui en décide, mais le chef de l'Etat, et néanmoins président d'honneur du FLN.

Suite en page 3

Avec un taux de prévalence de 30%

Les maladies cardiaques tuent plus que le cancer



Ph. > F. Saraya / L. A.

● 200 nouveaux médicaments interdits à l'importation

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité en Algérie. Les spécialistes de la santé parlent de millions de personnes à risque cardiovasculaire enregistrés chaque année dans notre pays.

Lire page 2

Projets de modernisation urbaine de la capitale

Le wali d'Alger en tournée sur le terrain

Page 4

Le cinéma algérien en deuil

Décès des cinéastes Amar Laskri et Rabie Benmokhtar

Page 13

Avec un taux de prévalence de 30%

Les maladies cardiaques tuent plus que le cancer

■ Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité en Algérie. Les spécialistes de la santé parlent de millions de personnes à risque cardio-vasculaire enregistrés chaque année dans notre pays.

Par Louiza Ait Ramdane

« **L**a première cause de mortalité en Algérie est liée principalement aux maladies cardio-vasculaires qui apparaissent à un âge de plus en plus avancé », a précisé le président de la Société algérienne de cardiologie et chef de service cardiologie au CHU Blida, le P^r Mohamed Bouafia, en marge d'un séminaire national sur les urgences cardio-vasculaires, organisé à Blida, soulignant que l'urgence cardiologique obéit au facteur temps qui demeure décisif pour cette affection extrêmement grave. Le P^r Mohamed Bouafia a fait savoir qu'un tiers

des décès recensés en Algérie est dû à des problèmes cardiaques, insistant, dans ce contexte, sur la nécessité de suivre une hygiène de vie, le recours à une alimentation équilibrée, outre l'impératif de se faire consulter par un médecin spécialiste dès l'apparition des premiers symptômes. De son côté, le P^r Djameleddine Nebouche, chef de service cardiologie au CHU Nafissa-Hamoud (ex-hôpital Parnet), a souligné l'importance du rôle du médecin généraliste. « Il faut initier les médecins généralistes à la thrombolyse, qui est une injection intraveineuse et démystifier cette thrombolyse car ses risques sont minimes », a-t-il précisé. Les spécialistes ont plaidé ainsi pour une formation des médecins urgentistes et le développement de la prise en charge pré-hospitalière. « La perte de temps est due aux transferts secondaires des patients et à la non-reconnaissance des symptômes inquiétants », affirme-t-il. Les maladies cardio-vasculaires sont au 1^{er} rang des causes de mortalité en Algérie avec 30%, suivi des cancers et du diabète, ont-ils encore indiqué. Les pathologies cardiaques constituent l'une des principales causes de mortalité dans le pays, a relevé le directeur général des services de santé auprès du ministère de la Santé, Mohamed El-Hadj, rappelant, à cet égard, la mise en place, depuis janvier dernier, d'un registre national au niveau de l'ensemble des structures sanitaires du pays en vue de recenser les malades souffrant de cette pathologie.

Une stratégie nationale de prise en charge

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a annoncé l'élaboration prochaine



d'une stratégie nationale de prise en charge des malades souffrant de pathologies cardiaques. L'objectif de cette stratégie est d'« assurer une prise en charge exemplaire et sans faille des patients souffrant de problèmes cardiaques, durant les différentes étapes de leur admission au sein des structures sanitaires spécialisées », a indiqué, Abdelmalek Boudiaf, en marge d'un séminaire national sur les urgences cardio-vasculaires, organisé à Blida.

Une stratégie qui va se focaliser, selon le directeur général des services de santé auprès du ministère de la Santé, Mohamed El-Hadj, sur trois axes principaux, à savoir la formation du personnel médical affecté aux services de cardiologie, l'acquisition d'équipements médicaux modernes et, enfin, la création de nouveaux services de cardiologie, a-t-il expliqué. Dix-huit services de cardiologie sont opérationnels à travers les différents hôpitaux du pays, a révélé la même source, précisant que les structures en question ont une

capacité globale de 705 lits et disposent de douze unités de médecine interne, encadrées par 321 médecins spécialistes et 589 agents paramédicaux. Le chantier global du Dossier Cœur concerne, explique Abdelmalek Boudiaf, en plus de l'utilisation de moyens technologiques sophistiqués et l'application de techniques de pointe ou de mise en place de réseaux intégrés et performants dans le domaine de la prise en charge précoce de la pathologie du cœur, l'implication à la base du médecin généraliste de proximité qui doit être parfaitement formé y compris en matière de thrombolyse car les premiers gestes doivent être faits durant les deux premières heures avant le transfert du patient vers le service spécialisé de référence.

Au regard de la forte morbi-mortalité cardiovasculaire, la prévention est une nécessité absolue de santé publique, la prévention occupe une place prépondérante dans cette stratégie. Cette prévention concerne selon

le ministre, aussi bien les comportements à risque de type tabagique que l'état physiologique (augmentation de la tranche d'âge de la population âgée de plus de 40 ans) et l'état pathologique pour ce qui concerne certaines pathologies favorisant le risque cardio-vasculaire.

Le programme d'action du ministre de la Santé prévoit également la création d'un institut du cœur, de trois hôpitaux dédiés à la cardiologie pédiatrique et la mise en place de services performants au niveau des hôpitaux référentiels des futures régions sanitaires qui verront le jour à la faveur de la nouvelle loi sur la santé qui sera bientôt soumise au Parlement. A cet effet, Abdelmalek Boudiaf a annoncé la mise en place prochaine d'un groupe de travail qui sera chargé, à la lumière des débats du séminaire, de finaliser un projet de plan global adossé à une approche consensuelle.

L. A. R.

27 cas de décès de grippe saisonnière

ABDELMALEK Boudiaf, a par ailleurs affirmé que 27 cas de décès des suites de la grippe saisonnière ont été enregistrés durant le premier trimestre 2015. Sur les 27 cas décédés 21 avaient contracté le virus H1N1 (grippe saisonnière type A) et 4 autres le virus de type B. En réponse à une question d'un député de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur les mesures prises pour la prise en charge des personnes atteintes de la grippe saisonnière, le ministre a indiqué que 234 cas graves ont été enregistrés durant le premier trimestre de l'année en cours.

M. Boudiaf a souligné dans ce contexte que les résultats du laboratoire de référence de l'institut Pasteur, avaient révélé que la situation « se rapproche de celle de la saison 2013-2014 », rappelant que 1,8 million de doses de vaccin antigrippal ont été destinés aux établissements hospitaliers publics et aux officines. Le vaccin est remboursé par la sécurité sociale pour les personnes âgées et malades chroniques. Jusqu'à janvier 2015, 90% du vaccin antigrippal ont été utilisés, a-t-il ajouté. A une question d'un député de l'Alliance de l'Algérie Verte sur la propagation de l'hépatite virale dans la wilaya de Tébessa, le premier responsable du secteur a tenu à dire que le ministère de la Santé œuvrait à « mettre en place une stratégie pour réduire les cas d'atteinte de cette maladie », soulignant que le taux des nouveaux cas pour 100 000 habitants est de 3,5 cas d'hépatite B au niveau national et 0,7 cas pour la wilaya de Tébessa. 0,9 nouveaux cas d'hépatite C pour 100 000 habitants ont également été enregistrés au niveau national. L. A. R.

Les importations pharmaceutiques en baisse de 40%

200 nouveaux médicaments interdits à l'importation

Contrairement à ce qui a été rapporté par certains médias nationaux, le premier responsable du secteur de la santé a certifié que la facture de médicaments avait reculé de 40% durant les 4 derniers mois, ajoutant que près de 200 médicaments seraient prochainement radiés de la liste d'importation.

« Les récentes statistiques révèlent une baisse de 40% de la facture d'importation de médicaments durant les quatre premiers mois de l'année 2015 », a déclaré M. Boudiaf à la presse en marge d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales. Une tendance baissière qui sera, selon le ministre, maintenue durant les mois à venir. Le ministre a souligné, dans ce sens, qu'il s'agissait là « des premiers résultats positifs » de la stratégie mise en place par le ministère pour la réforme du secteur de la santé. Le ministre de la Santé a fait savoir également,

qu'une nouvelle liste de médicaments fabriqués localement sera bientôt interdite à l'importation. Il s'agit de l'inscription de pas moins de 200 nouveaux produits. L'inéligibilité de ces médicaments à l'importation s'explique en effet par leur production au niveau local, conformément à une disposition contenue dans la loi de finances complémentaire 2009. A une question sur les erreurs médicales, le ministre a précisé que le projet de loi sur la santé qui sera soumis dans dix jours au gouvernement pour examen, avant de le soumettre au Parlement pour débat « tient compte de tous les aspects inhérents à la santé, y compris les erreurs médicales ». « Cette question est prise en charge par une commission installée au niveau du ministère », a indiqué le ministre, ajoutant que « l'indemnisation des malades qui en sont victimes n'est pas possible avant le verdict final ».

Revenant à la grève déclenchée lundi dernier par le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le ministre a minimisé son taux de suivi. Selon lui, le taux d'adhésion ne dépasse pas 10%, précisant que la revendication relative au règlement du dossier d'équivalence des diplômes de doctorat et de licence pour les chirurgiens dentistes et les pharmaciens, « ne relève pas des prérogatives du ministère de la Santé, mais de celles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ». Le dossier a été soumis au ministère de l'Enseignement supérieur pour examen, a indiqué le ministre qui n'écarte pas l'éventualité d'une formation à titre complémentaire d'une durée de six mois à une année au profit de cette catégorie. La décision sera débattue avec la participation de toutes les parties concernées, a-t-il ajouté.

L. A. R.

L'Algérie célèbre la Journée mondiale des travailleurs

Le nouveau code du travail à la traîne

■ C'était hier, 1^{er} mai, Journée mondiale des travailleurs, qui symbolise tout un militantisme pour les droits des employés. En Algérie, la célébration protocolaire a été assurée par la Centrale syndicale à Oued Souf en rappelant les différents acquis mais aujourd'hui le monde du travail attend toujours un code qui régit leur droit dans un contexte d'une multiplication de syndicats et des secteurs qui ne finissent pas avec la protestation à l'instar de l'Education et la Santé.



Par Nacera Chennafi

La décision de réviser le code du travail ne date pas d'aujourd'hui, elle remonte maintenant à 15 ans. Cette révision a été annoncée comme une adaptation aux nouvelles orientations socio-économiques nationales et mondiale et surtout un besoin de protéger les travailleurs de la précarité et assurer leurs droits. Cependant, depuis 2000, la révision du code du travail est à la traîne et aucune date ne semble fixée pour sa finalisation et sa présentation. Pour rappel, la question du code du travail a été abordée dans les précédentes tripartites et les différents groupes de travail dans lesquels sont présents le patronat, le gouvernement et l'UGTA mais pas les syndicats autonomes. Mais, en l'absence de consensus sur la mouture à adopter, le texte

portant code du travail est renvoyé aux calendes grecques. Aucune explication n'est donnée sur ce retard ou sur les points de divergences entre les trois partenaires. L'année dernière, la mouture portant avant-projet du code du travail a été dévoilée par la presse mais ce texte est rejeté par le monde syndical.

Dans leur réaction, certains syndicats ont rejeté ce texte. A ce propos, le Conseil des lycées d'Algérie (CLA), a exigé, dans une déclaration du 7 septembre 2014, le retrait pur et simple de ce projet. Du côté de la Centrale syndicale, c'est Amar Takdjout, président de la Fédération nationale des travailleurs du textile (FNTT) de l'UGTA qui avait considéré dans une précédente déclaration qu'il s'agit de «la pire régression sociale depuis l'indépendance». Dans la mouture en question, il y a des nouveautés concernant les relations de travail,



dont «le contrat à durée déterminée (CDD) tend ainsi à devenir la règle au détriment du contrat à durée indéterminée (CDI) qui devient l'exception et» «l'employeur décide seul de la nature du contrat sans soumission à une obligation de demander une autorisation à l'inspection du travail». S'agissant du droit syndical, l'avant-projet du code du travail oblige «les organisateurs de grèves à remettre un préavis contenant la liste des travailleurs grévistes», ce qui ouvre la voie, selon de nombreux syndicalistes, à de «possibles intimidations». D'autre part, le monde du travail attend toujours l'application de la décision relative à l'abrogation de l'article 87 bis du Code du travail (11-90). A ce propos, le ministre du Travail a annoncé mercredi dernier que

cette décision sera appliquée en août prochain au plus tard, cette décision est due essentiellement à «des facteurs d'ordre technique». Mohamed El Ghazi a tenu ainsi à rassurer les salariés qu'«aucun salarié ne percevra désormais une rémunération inférieure au Salaire national minimum garanti (SNMG) arrêté actuellement à 18 000 DA».

Par ailleurs, il a souligné qu'une revalorisation des pensions et allocations de retraite sera effectuée dès le 1^{er} mai. Le taux de la majoration a été fixé cette fois-ci à 5% seulement, contre 12% en 2014 et 11% en 2013. Le coût global de cette revalorisation est évalué à 30 milliards de dinars annuellement et à la charge de l'Etat, a précisé le ministre du Travail, Mohamed El Ghazi. **N. C.**

Benghebrît : «Pas de nouvelles mesures pour le Bac»

Deux sujets au choix et 30 mn supplémentaires

La ministre de l'Education s'est montrée intraitable par rapport à la revendication de certains lycéens exigeant le maintien de la fameuse «Ataba», un OVNI pédagogique datant de l'époque de Benbouzid. Autrement dit, les candidats au bac exigent que le ministère limite les cours sur lesquels porteront les épreuves du bac. «Cette année, il n'y aura aucune nouvelle mesure concernant l'examen du baccalauréat prévu du 7 au 11 juin prochain», a affirmé, Nouria Benghebrît, dans une déclaration à la presse en marge de la conférence nationale des directeurs de l'Education des wilayas en prévision des examens de fin d'année. Les épreuves du baccalauréat cette année «se dérouleront conformément aux mesures prises les années précédentes. Le candidat aura deux sujets au choix et bénéficiera de 30 mn supplémentaires au temps réglementaire», a précisé M^{me} Benghebrît. Les sujets d'examen seront abordables pour l'élève moyen ayant suivi régulièrement ses cours, a assuré la ministre précisant que les sujets porteront sur les cours dispensés en classe. Tout en affirmant que toutes les mesures ont été prises afin que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions et dans la régularité, M^{me} Benghebrît a appelé à «la vigilance». A une question sur la possibilité d'organiser deux sessions pour l'examen du baccalauréat l'année prochaine, la

ministre a indiqué que cette question sera examinée lors de la conférence nationale consacrée à l'évaluation de l'enseignement secondaire, prévue en juillet prochain. Interrogée sur les concours de recrutement, M^{me} Benghebrît a réaffirmé que le ministère prendra en considération l'expérience professionnelle des enseignants contractuels qui se présentent comme candidats à ces concours sans toutefois leur accorder «la priorité», a-t-elle précisé. La ministre avait annoncé la création de 19 000 postes budgétaires pour le recrutement d'enseignants dans les différents paliers avec l'introduction de 18 nouvelles spécialités. Ces postes sont répartis entre 9 012 pour l'enseignement primaire, 6 850 pour l'enseignement moyen et 3 400 pour le secondaire.

Plus de 2 millions d'élèves inscrits aux examens de fin d'année

Plus de 2 millions d'élèves sont inscrits pour les examens de fin d'année scolaire 2014/2015 pour les trois cycles (primaire, moyen et secondaire), ce chiffre a connu une augmentation «sensible» en raison des deux groupes d'élèves qui ont rejoint cette année les classes d'examen. La ministre a précisé

que sur ce total, 648 572 candidats se présenteront à l'examen de fin de cycle primaire, 542 025 candidats à l'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et enfin, 853 780 candidats à l'examen du baccalauréat. L'encadrement de ces examens qui se dérouleront à travers 13 000 centres d'examen, de collecte et de correction est assuré par près de 600 000 agents du secteur de l'éducation et 100 000 intervenants d'autres secteurs (Protection civile, services de la Sûreté...). Les examens nationaux officiels supervisés par l'Office national des examens et concours (Onec) et prévus du 2 au 16 juin, permettront au secteur de l'éducation d'évaluer les compétences acquises par l'élève et le rendement de chaque établissement éducatif à même de définir sa place à l'échelle nationale d'une part, et à l'échelle mondiale d'autre part en comparaison avec d'autres établissements étrangers lors de compétitions auxquelles prend part l'Algérie. A cette occasion, M^{me} Benghebrît a rappelé que les examens nationaux seront précédés de tests de niveau que compte organiser l'Office de formation et d'enseignement à distance les 12 et 13 mai courant au profit de 460 000 candidats dont 33% filles et plus de 31 000 détenus des centres de rééducation.

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

Un congrès ordinaire qui enfin va se tenir

Suite de la page une

Un président, une ligne, celle-ci devrait-elle comporter au fil du temps nombres de méandres et autant de ruptures. Le droit de former un courant, nécessairement minoritaire, n'existe pas au sein du FLN. Ce qu'il y a par contre, c'est une opposition incessante, radicale, mais sans principe, au secrétaire général. Au lieu d'une tendance, qui elle serait basée sur une divergence, une offre politique alternative au sein d'une même formation, il y a au FLN des factions, des groupes d'intérêts, des clans comme on aime dire dans les journaux, des comploteurs serait peut-être le nom qu'ils méritent tous, dont le ciment, le seul programme tient en un mot : la tête du secrétaire général. Il en existe trois ou quatre (les différencier n'étant pas toujours facile) pour le moment, de ligues contre Amar Saidani, mais qui au-delà, n'ont rien à faire ensemble, de ce que, justement, ils veulent la même chose : le pouvoir au sein du parti. Or ce n'est pas le parti qui donne ce pouvoir, mais le président, qui lui n'est pas congressiste. Le dixième congrès a pourtant une particularité : il sera le dernier de la présidence de Bouteflika. Il n'est décalé que d'une année du quatrième mandat. Le FLN étant la première force politique du pays, son congrès prochain devrait revêtir par cela même une importance capitale, le secrétaire général étant en principe le mieux placé pour prétendre à la succession de Bouteflika dans quatre ans au plus tard. Des détracteurs de Saidani, Belkhadem, antérieurement victime d'un «coup d'Etat scientifique», est le seul qui semble vouloir la direction du parti non pour elle-même, mais comme un tremplin pour la présidence de la République. Saidani n'arrête pas de dire que le poste de Premier ministre revient de droit à un membre du FLN, mais dans le même temps il n'est pas loin de considérer comme un crime le fait que Belkhadem fonde une ambition présidentielle sur le même critère de légitimité. Si le FLN est réellement le parti dominant, s'il tient sa prééminence de ses seuls électeurs, il est tout à fait normal que l'un ou l'autre de ses ténors veuille devenir président de la République. Saidani semble tenir pour inconvenant qu'un membre du FLN veuille succéder à Bouteflika.

M. H.

FFS/Mohamed Nebbou «L'unité nationale, ligne rouge contre les partisans de l'instabilité»

«Notre indépendance, notre souveraineté et notre unité, nationales, sont nos lignes rouges que nous opposons aux partisans de l'instabilité, du sectarisme, du communautarisme, de la division et du statu quo», a déclaré, hier à Tizi Ouzou, le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Mohamed Nebbou. Intervenant lors d'une cérémonie de recueillement à la mémoire du fondateur de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Aïssat Idir, organisée au village natal de ce dernier Djemaa Saharidj dans la commune de Mekla (25 km à l'est de la wilaya de Tizi Ouzou), il a, à l'occasion, souligné l'importance et la nécessité de faire la jonction entre le politique, le syndical et l'associatif dans l'action politique afin de créer une dynamique de changement démocratique pacifique dans le pays.

Pour Mohammed Nebbou, «le changement pacifique et démocratique dans notre pays ne peut intervenir sans l'action collective dans le respect de nos différences», appelant à la convergence de toutes les parties dans le respect des différences de chacune et redonner par là sens à l'action collective afin d'imposer le changement pacifique et démocratique dans le pays.

Le premier secrétaire national du plus vieux parti de l'opposition a soutenu qu'il est impératif de «retisser les liens entre la classe politique et la société civile», tout en estimant qu'il s'agit d'une alternative plausible pour redynamiser la société et contribuer à la création de rapports de force et de dynamique de changement dans le pays».

En direction des syndicats, Mohamed Nebbou a estimé qu'ils «ne doivent plus s'enfermer dans les revendications corporatistes et les politiques n'ont pas le droit de s'isoler de la société», soutenant qu'«on ne peut parler de libertés syndicales sans démocratie politique et sans Etat de droit, comme il serait illusoire d'envisager une démocratie politique réelle sans une société civile active, autonome et forte».

Abordant les mesures d'austérité prises par le gouvernement, le premier secrétaire national du FFS a affiché l'opposition de son parti, soulignant qu'il n'est pas question de soutenir ces politiques et de les imposer uniquement aux couches des plus défavorisées de la société.

Hamid M.

Affaires criminelles durant le 1^{er} trimestre

Près de 1 400 enfants délinquants impliqués

Les enfants ne sont pas seulement victimes de violences et d'actes criminels, ils sont aussi parties prenantes dans bon nombre de cas. La DGSN a recensé 1 365 enfants délinquants impliqués dans des affaires criminelles durant le premier trimestre de l'année en cours.

Par Yasmine Ayadi

Quelque 1 365 enfants ont été impliqués dans des affaires criminelles durant le premier trimestre 2015, a indiqué jeudi la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Lors d'une rencontre sur la responsabilité pénale de l'enfant, la commissaire divisionnaire Kheira Messaoudene a précisé, dans une déclaration à l'APS, que 1 365 enfants délinquants ont été recensés durant le 1^{er} trimestre 2015 dont deux sont impliqués dans une affaire d'homicide volontaire et 4 autres dans une tentative d'homicide volontaire. Sept mineurs sont impliqués dans des affaires de violence contre ascendants et sept autres dans des affaires de violence causant la mort. 438 enfants sont impliqués, durant la même période, dans des affaires de vol, 67 mineurs dans l'association de malfaiteurs et 75 dans des affaires liées aux mœurs. Selon les services de sûreté, 81 enfants consomment de la drogue tandis que 332 autres sont impliqués dans divers délits. Les données de la DGSN soulignent que 858 du total des mineurs délinquants sont âgés entre 16 et 18 ans, dont 423 entre 13-16 ans et 65 entre 13-10 ans, a précisé M^{me}



PH/D.R.

Messaoudene, soulignant que 19 d'entre eux n'ont pas encore atteint dix ans. Elle a expliqué les causes de cette situation par la dégradation des valeurs morales dans la société, les conséquences néfastes de l'usage des nouvelles technologies, l'absence de l'autorité parentale et le manquement des collectivités locales et des associations concernées. Par ailleurs, des mesures draconiennes sont prises à l'encontre de ceux qui exploitent les enfants en Algérie, a fait savoir M^{me} Messaoudene, rappelant que les unités de la

protection de l'enfance relevant de la DGSN ont été renforcées par la police de proximité à l'intérieur des quartiers populaires. L'homicide figure, par ailleurs, parmi les actes criminels ayant une tendance inquiétante et qui renseigne de l'ampleur de la délinquance qui touche les enfants. Durant la même période de l'année précédente, 2014, vingt-sept affaires d'homicide volontaire et de coups et blessures entraînant la mort ont été élucidées par les Brigades de recherches et d'investigation (BRI), selon les données de la

DGSN. «Les experts en criminalistique ont traité 19 cas d'homicide dont 15 élucidés grâce aux analyses ADN et au prélèvement d'empreintes sur les scènes de crime». Des meurtres qui prouvent à quel point les crimes sont banalisés dans notre société sans épargner aucune tranche d'âge. Une réalité qui nécessite des mesures et des moyens pour la protection des enfants et la prévention de la criminalité. A commencer par élucider les facteurs qui rendent les enfants vulnérables aux comportements antisociaux et délinquants. Y. A.

Projets de modernisation urbaine de la capitale

Le wali d'Alger en tournée sur le terrain

Durant la journée de jeudi, le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, a effectué une visite de plusieurs sites au niveau des communes d'Alger pour constater l'état d'avancement des projets en cours de réalisation. Le wali se dit content de l'accélération des travaux dans les chantiers.

Cette sortie, initiée et dirigée par le wali en compagnie d'une délégation, entre dans le cadre du suivi et d'accompagnement des projets lancés au profit de la wilaya d'Alger en matière de réaménagement et de requalification des espaces urbains ainsi que des chemins de circulation.

Dans la commune d'Oued Koriche, en ce qui concerne l'aménagement de la route Fontaine Fraîche, M. Zoukh a ordonné à la société concernée de faire vite tout en exigeant une finition de bonne qualité. A El Mouradia, le représentant de la société française chargée du projet de l'aménagement du carrefour (place Allende, Colonne Voirol) a relevé les bonnes conditions dans lesquelles les travaux se déroulent. Il a souligné aux visiteurs également que la placette sera dotée d'un plan moderne d'irrigation pour les plantes cultivées. Dans les communes de Hydra et Bir Mourad Rais, le wali a assisté à une démonstration exposée par les responsables du projet de l'aménagement et requalification du boulevard de Sidi Yahia. Il a constaté un retard dans les travaux (reconstruction des bordures, réalisation d'une passerelle, extension des trottoirs et implantation des espaces verts). Il a insisté sur la mise en place des bureaux d'études et des sociétés de réalisation, pour augmenter le rythme des travaux afin de les achever dans les temps souhaités, sachant qu'une enveloppe de 700 millions de DA a été dégagée. Le travail de dédoublement de la route de Ben Aknoun

(RN36), reliant le carrefour du 11 Décembre 1960 «ancienne faculté de Droit» au carrefour Ain Allah a connu des perturbations marquées par les propriétaires, chose qui a fait réagir le wali qui a appelé à les convaincre tant qu'il s'agit d'une utilité publique. Il a également rassuré la volonté de l'Etat à les indemniser. «Pour gagner du temps, il faut signaler et lever toutes les contraintes», a-t-il ajouté. Des travaux d'amélioration des voies ont été également constatés à Béni Messous. «Le maire ne fait pas son boulot», a justifié le wali, vu le retard accusé. Contre toute attente, une fois à Staoueli pour constater le programme de réhabilitation de la voirie de proximité du centre-ville, la visite a été empêchée par une foule de citoyens mécontents de leur mal-vie. A la cité Bellota, «il n'y a ni éclairage ni électricité, les routes sont majoritairement endommagées, personne n'écoute les doléances citoyennes», confirme avec acharnement un citoyen irrité. Une autre femme crie à haute voix «Hogra». La suivante escale concernait Hussein Dey, où des projets d'aménagement du parking Caroubier d'une capacité de 1 000 places, la création d'un centre commercial et une station de taxi d'une capacité de 200 places ont été lancés. La commune bénéficiera en outre



PH/D.R.

d'une nouvelle station inter-wilaya et une salette. La visite a pris fin à la commune de Sidi M'hamed où Abdelkader Zoukh a inspecté les chantiers de modernisation du parking à étages du port d'Alger et de la place de la Résistance. Il s'est longuement entretenu avec les parties engagées, les incitant à continuer dans la même dynamique. Les états d'avancement de tous les projets mis à la disposition de la wilaya d'Alger sont en voie d'évolution. Le wali a confirmé le bon déroulement des opérations de réaménagement urbain, révélant, sans avancer de chiffres, que les budgets offerts ne sont pas entièrement consommés et d'autres seront engagés au bénéfice d'une capitale plus urbaine et surtout compatible aux besoins des Algérois.

Hani T.

Vignette automobile 2015 Prorogation du délai d'acquiescement jusqu'au 14 mai

LE MINISTÈRE des Finances informe l'ensemble des propriétaires de véhicules de tourisme, utilitaires et de transport de voyageurs que le délai d'acquiescement de la vignette automobile 2015 est prorogé au jeudi 14 mai, a indiqué la Direction générale des impôts (DGI) sur son site web. Cette prorogation de délai, décidée par le ministre des Finances, Mohamed Djellab, est motivée par «le souci de permettre aux citoyens de s'acquiescer de leurs obligations dans les meilleures conditions et de leur faire éviter tout désagrément», précise la même source. Mise en vente depuis début avril, le délai initial de la vente de la vignette automobile devait prendre fin aujourd'hui. Disponible auprès des services des recettes des impôts et des recettes d'Algérie Poste, cette vignette est vendue aux mêmes tarifs que ceux de 2014 et des années précédentes. Pour assurer un meilleur déroulement de l'opération de vente de vignettes, la DGI avait instruit toutes ses recettes d'ouvrir pendant les jours ouvrables de 8 heures à 16h30 sans pause-déjeuner, alors que les horaires habituels sont sur la tranche 8h-16h avec une pause-déjeuner. En 2014, la DGI a engrangé près de 9,5 milliards de DA (mds de DA) en provenance de ventes de vignettes automobiles (pénalités non incluses), contre plus de 11 mds de DA en 2013 (pénalités comprises), avec des prévisions de l'ordre de 12 mds de DA pour 2015. Une part de 20% de ces recettes est affectée au Trésor public, alors que le Fonds commun des collectivités locales (FCCL) reçoit les 80% restants. Instaurée en 1981 puis abrogée en 1990, la vignette automobile avait été rétablie en 1997 dans le cadre d'une loi des finances pour entrer en vigueur en 1998. Son prix varie en fonction de la puissance de motorisation du véhicule et de son ancienneté. Une fourchette de 300 à 2 000 DA est imposée sur les véhicules ayant plus de 10 ans, contre 700 à 3 000 DA pour ceux dont l'âge varie entre 6 et 10 ans et de 1 000 à 4 000 DA pour les 3 à 6 ans. Les véhicules ayant moins de 3 ans sont imposés d'une vignette dont le prix oscille entre 1 500 et 8 000 DA. Toutefois, l'exemption de la vignette automobile est toujours accordée au profit des véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes, daïras, wilayas) et les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires. Cette exonération touche aussi les ambulances, les véhicules équipés de matériels sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules destinés aux handicapés et les véhicules roulant au GPL/C.

R.E.

Visite de Sellal en Chine

Plusieurs accords de partenariat et contrats conclus

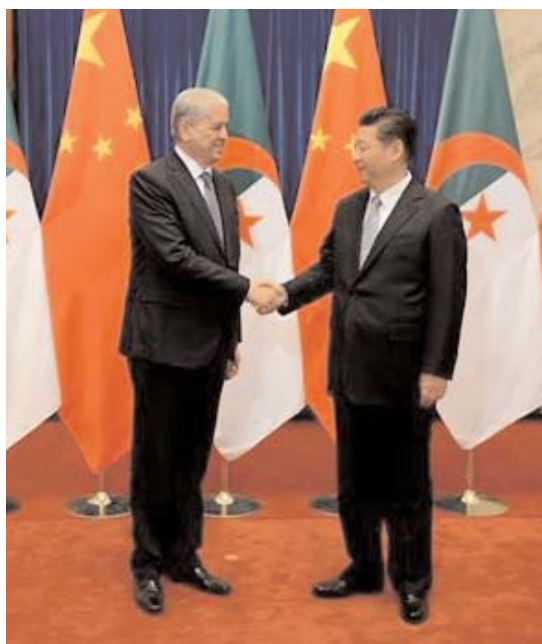
■ L'Algérie et la Chine se sont engagées à donner une nouvelle impulsion à leurs relations, qui a été exprimée clairement lors de la visite effectuée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à Pékin et à Shanghai, à l'invitation de son homologue chinois, Li Keqiang.

Par Salem K.

Les deux pays, qui ont affiché à plusieurs reprises leur engagement et leur disposition à élargir et à diversifier leurs relations de partenariat, notamment sur le plan économique, sont plus que jamais déterminés à donner plus d'épaisseur à leurs rapports bilatéraux. La visite de M. Sellal intervient moins d'une année depuis la signature, par Alger et Pékin, de la Déclaration de partenariat stratégique global, confortée par l'adoption du Plan quinquennal de coopération stratégique global pour la période 2014-2018. C'est dans ce cadre que les deux parties souhaitent approfondir leurs relations bilatérales, notamment économiques, sous des formes renouvelées et adaptées aux nouvelles aspirations des deux Etats. Une nouvelle donne qui intervient à un moment propice pour l'Algérie qui s'est, désormais, inscrite dans une démarche de diversification de son économie en orientant les investissements vers les secteurs productifs hors hydrocarbures à même de se substituer aux importations.

Partenariat gagnant-gagnant

Lors de sa visite de quatre à jours à Pékin et à Shanghai, le Premier ministre a réaffirmé l'attachement de l'Algérie à développer ses relations de coopération



P/DOR

activités du bâtiment et de commerce, à s'impliquer davantage dans la réalisation de grands projets structurants, tout en établissant des investissements productifs selon le principe de gagnant-gagnant.

Une coopération ciblée

Le Premier ministre a ainsi souligné l'ambition du Plan quinquennal national 2015-2019 et les opportunités qu'il recèle pour nouer des partenariats mutuellement avantageux avec les capitaines d'industrie chinois, et ce, dans les secteurs prioritaires du programme gouvernemental, à savoir la construction de logements et d'infrastructures de base, l'industrie, l'agriculture, le tourisme, l'énergie ainsi que les nouvelles technologies. C'est, d'ailleurs, dans cette logique que quinze protocoles d'accord, deux contrats et un mémorandum d'entente portant sur l'industrie (mécanique, électronique et de matériaux de construction), les mines, l'agriculture et le tourisme, ont été signés à l'issue du Forum économique algéro-chinois sur le commerce et les investissements, tenu mardi dernier à Pékin. Avec un plan d'action du gouvernement qui table sur un taux de croissance de 7% à l'horizon 2019, l'Algérie doit s'inspirer de la transition économique réussie de la Chine pour la diversification de son économie.

S. K./APS

en portant les relations économiques à un niveau d'excellence. «Au-delà de la dimension commerciale fort appréciable au demeurant, il s'agit pour nous aujourd'hui d'encourager vivement les investisseurs chinois à s'impliquer davantage dans la réalisation des programmes et projets structurants, seuls à même de conférer la durabilité indispensable à un partenariat mutuellement bénéfique», a

déclaré M. Sellal lors du Forum économique algéro-chinois. Il a alors indiqué que le but principal de sa visite était axé sur l'extension de la coopération économique entre les deux pays, de façon à l'orienter vers les secteurs prioritaires identifiés dans la politique du gouvernement pour la relance économique. M. Sellal a ainsi exhorté les entreprises chinoises, dont la présence en Algérie est dominée par les

Modernisation du système financier

Djellab annonce le lancement du e-paiement avant la fin de l'année

Le ministre des Finances, Mohamed Djellab, a annoncé jeudi le lancement d'opérations de paiement à distance avant la fin de l'année en cours en tant que premier pas vers la modernisation du système financier algérien. «La modernisation du système est une opération continue qui repose sur plusieurs axes dont l'introduction du système de paiement via Internet (e-paiement)», a affirmé M. Djellab qui répondait à une question d'un membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur les entraves enregistrées devant l'exécution de la réforme financière et bancaire et l'application du système de paiement global en Algérie. Il a indiqué que l'introduction de ce type de paiement englobera, dans une première étape, les opérations privées qui débiteront avant la fin de l'année, rappelant que le e-paiement a été accompagné de textes réglementaires pour garantir la sécurisation de ces opérations et définir les droits et devoirs des clients. Ainsi, une instance appelée Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE-monétique) a été instituée avec pour mission la régulation et la gestion de ce nouveau système de paiement, a-t-il encore précisé. M. Djellab a souligné, à ce propos, que la réforme financière et bancaire initiée depuis quelques années,

englobait plusieurs axes dont la modernisation de l'infrastructure technique et matérielle des banques et l'amélioration de la qualité des prestations bancaires proposées aux clients. Il a tenu à dire également que cela a impliqué aussi la modernisation globale des systèmes de paiement rapide de montants élevés et du nouveau système de paiement entré en vigueur depuis quelques années. D'autre part, le ministre des Finances a salué la modernisation des systèmes de paiement au niveau des banques qui a permis l'accélération de la cadence de modernisation du système informatique des banques publiques dans le but d'activer un nouveau système commercial pour leurs agences et de développer leurs prestations bancaires électroniques outre le renouvellement de leurs réseaux. Chaque banque s'est attelée à relier ses réseaux bancaires à un seul système intégré et activer un nouveau système commercial pour ses agences. Ces banques ont également procédé à l'introduction d'un système informatique qui permet le traitement instantané des chèques et opérations bancaires dans l'esprit de gagner du temps, d'accélérer les prestations et de généraliser les opérations bancaires. Il a rappelé, à cet effet, les mesures prises par les banques

publiques afin de diversifier les produits et prestations en direction des clients et qui consistent à encourager l'utilisation des outils de paiement électronique et l'introduction du e-banking en vue de fournir aux clients toutes les informations sur leurs comptes par le biais d'Internet. «L'accélération des réformes garantira le renforcement de l'intégration financière et le développement de services financiers efficaces en tant que support aidant à améliorer la compétitivité de l'économie nationale et sa diversification», a encore dit le ministre. Il a relevé, dans ce contexte, que ces réformes qui ont englobé les banques publiques et privées ont touché tous les marchés bancaires et financiers et les assurances à travers l'amélioration de la médiation financière et la réduction des frais par l'introduction de nouveautés financières. A une autre question sur le retrait des vieux billets de banque, M. Djellab a ajouté que cette question était du ressort du gouverneur de la Banque d'Algérie qui a affirmé avoir retiré les billets de 100 DA mis en circulation en 1981 et 1982 et les billets de 200 DA, de 20 DA et de 10 DA écolués en 1983 et remplacés par des pièces métalliques notamment de 200 DA, 100 et 50 DA.

Nabila T.

Jijel

Quarante producteurs à la traditionnelle fête de la fraise

■ Une quarantaine de producteurs de fraise ont participé, jeudi à Jijel, à la traditionnelle fête de la fraise initiée par la chambre de l'agriculture et la direction des services agricoles.

Par Farid K.

Le musée Kotama qui a abrité cette manifestation a regroupé, pour cette 11^e édition, les producteurs de plusieurs localités de la région ainsi que des pâtisseries excellent dans l'art de confectionner des gâteaux et des tartes à base de ce fruit rouge charnu. En constante évolution depuis son lancement en 2002, sur seulement quatre hectares «à titre expérimental», la culture de la fraise se pratique aujourd'hui sur plus de 322 hectares, pour une production, au terme de la campagne 2014-2015, de près de 97 000 quintaux. Une production qui n'avait pas excédé les 80 000 quintaux en 2013-2014, contre 52 450 quintaux en 2012-2013, ce qui dénote de l'évolution régulière de la production, ont souligné des responsables des services agricoles. Le nombre de producteurs, exerçant notamment dans les communes côtières de Sidi-Abdelaziz, Oued Adjoul, El Kennar, Beni Hebib, Chekfa, El Aouana, El Ancer, Taher, Emir-Abdelkader, Kaous et Jijel, est passé, quant à lui, de 171 en 2002 à 555 cette année. La qualité des sols «explique en grande partie la réussite de cette spéculation où l'élément féminin prédo-



PH > D. R.

mine dans plusieurs communes», a-t-il indiqué, soulignant que ces données «confirment que la wilaya de Jijel reste leader en matière de production de fraises un produit qui trouve preneur dans plusieurs wilayas du pays». Les agriculteurs, regroupés dans une association professionnelle se sont «rapidement rendu compte de la plus-value tirée de cette culture», ont indiqué Yacine Zeddami et Madjid Chenafi, respectivement secrétaire général de la chambre de l'agriculture et directeur de wilaya des services agricoles. La cérémonie inaugurale de cette manifestation a été présidée par le secrétaire général de la wilaya, Ahmed Kerroum, en présence de responsables locaux et des cadres de l'agriculture de plusieurs wilayas. Un point de vente directe, du producteur au consommateur, a été installé, à place de la République, face au

siège de la commune où le public s'est vu proposer des barquettes de fraises (toutes espèces confondues) à des prix raisonnables. Comme pour les précédentes éditions, celle de 2015 a donné lieu à l'organisation de trois concours, celui du «meilleur producteur», du «meilleur exposant» et du «meilleur pâtisseries». Des concours remportés, respectivement, par le producteur Abdelmalek Mohamed-Lamine de la commune de Beni H'bib, par Tarek Fouzi de la même localité, et par Rafika Bouasria, de Jijel, pour la diversité, tartes parfumées et agrémentées de fraises. Cette manifestation avait été marquée, la veille, par la tenue d'une journée technique sur la fraise à laquelle ont pris part les représentants de quinze wilayas du pays.

F. K./APS

Ain Témouchent

Une production record de céréales attendue

Une production record de céréales pouvant atteindre 2 millions de quintaux est attendue à Ain Témouchent au titre de la campagne moissons-battages 2015, a-t-on appris jeudi du directeur des services agricoles (DSA). Plusieurs facteurs positifs confortent ces prévisions, notamment la bonne pluviométrie, l'extension de la superficie emblavée et la disponibilité des semences et engrais au niveau des CCLS, a indiqué Berkane Naimi en marge de l'installation de la commission de wilaya chargée de la campagne moissons-battages. L'effet pluviométrique a été d'une grande importance pour les agriculteurs qui ont préparé leurs terres en suivant les itinéraires techniques réglementaires, a-t-il ajouté signalant que, depuis septembre, plus de 250 millimètres de pluie ont été enregistrés. La superficie emblavée a enregistré, pour sa part, une extension passant de 106 800 hectares en 2013/2014 à 110 000 ha toutes céréales confondues, cette

année. Cette extension a touché, également, la superficie réservée à l'intensification céréalière passant de 5 300 en 2013/2014 à 6 200 ha cette saison. S'agissant des semences, la DSA a mobilisé 106 000 qx de grains au niveau des coopératives de céréales et légumes secs (CCLS) d'Ain Témouchent et Hammam Bouhadjar, contre 87 000 qx en 2013/2014. A rappeler que la collecte de céréales enregistrée par ces deux CCLS en 2013-2014, est la troisième meilleure collecte d'Ain Témouchent depuis sa promotion en tant que wilaya. La campagne écoulée, Ain Témouchent a produit 1 129 085 qx de céréales contre 1 982,267 qx en 2012-2013. Cette production s'est effectuée à la faveur, notamment, d'une pluviométrie favorable. En outre, la production record attendue pour cette année résulte du recours à l'irrigation d'appoint qui constitue le cheval de bataille de la DSA, a-t-on affirmé soulignant que ce système a pu résorber certains déficits pluvio-

métriques enregistrés par la wilaya durant la période où les épis de blé ont le plus besoin de pluie. Abridé par le siège de la wilaya, la cérémonie d'installation de la commission de wilaya a permis, au wali par intérim, Abdelkader Tayane, de mettre l'accent sur le rôle et missions de cette dernière, notamment la mise à la disposition des fellahs de toutes les conditions nécessaires à la moisson et collecte de la production. Cette commission, indique-t-on, compte mobiliser pas moins de 550 moissonneuses-batteuses dont une soixantaine relevant des deux CCLS précitées. A cette même occasion, le responsable par intérim de l'exécutif a procédé à l'installation de la commission de wilaya chargée de la lutte contre les feux de forêt. Selon le conservateur des forêts, la wilaya a demandé à la tutelle (DGF) l'ouverture de postes supplémentaires de vacataires pour la mise en place de postes de vigies mobiles de surveillance des forêts.

A.O./APS

El Tarf

Les aviculteurs affectés par les intempéries de 2012 bientôt indemnisés

Dix-neuf aviculteurs touchés par les intempéries qui ont affecté la wilaya d'El Tarf en février 2012 seront «bientôt» indemnisés, a affirmé jeudi, le président de la chambre de l'agriculture, Saci Labadlia.

Ces indemnisations qui s'inscrivent dans le cadre des dispositions arrêtées par l'Etat pour relancer les activités agricoles dans les localités où d'importants

dégâts aux cultures et aux élevages ont été déplorés, portent sur la distribution de 56 700 poussins et 1 400 quintaux d'aliments de volailles, a affirmé ce responsable. La commission de wilaya chargée de l'application du décret relatif aux indemnisations des agriculteurs touchés par les intempéries de 2012 a «pratiquement achevé son travail», a ajouté M. Labadlia, signalant que les quotas desti-

nés aux aviculteurs sont d'ores et déjà disponibles à l'Institut national des aliments de bétail, sis à Sidi-Salem (Annaba), et à l'unité de distribution de poussins de Boumahra-Ahmed, à Guelma.

Près de 600 fellahs activant dans les différentes filières agricoles, ont été indemnisés à ce jour dans la wilaya d'El Tarf, rappelant que le bilan établi au len-

demain des intempéries de 2012 fait état de dégâts sur plus de 4 000 hectares voués à la céréaliculture, de la perte de 69 700 poulets, de 3 360 ovins et de 1 574 bovins. Le même bilan faisait également ressortir la destruction de 28 modules de serres ainsi que 62 900 m² de pépinières de plants de tomate industrielle et plus de 3,116 millions de plants hors sol.

L.F.

Durant l'été à Batna Les équipements sportifs des établissements scolaires ouverts aux jeunes

LES ÉQUIPEMENTS et les structures de sport se trouvant dans l'enceinte des établissements scolaires seront ouverts aux jeunes, durant les prochaines vacances d'été, a indiqué jeudi le wali, Hocine Mazouz. Président d'une réunion du conseil de wilaya élargi, consacrée à la jeunesse, aux sports et à la culture, le chef de l'exécutif local, précisant que la ministre de l'Éducation nationale avait donné son accord de principe lors de sa dernière visite, a donné des instructions pour la conclusion de conventions entre les présidents des 61 Assemblées populaires communales (APC) et les chefs des établissements scolaires. M. Mazouz a insisté, à ce propos, sur une «utilisation rationnelle des ces équipements dans un cadre organisé, définissant clairement les responsabilités». Les programmes d'exploitation de ces équipements (stades, terrains, salles omnisports) devront être établis dès la fin des examens scolaires du troisième trimestre, a encore indiqué le même responsable, rappelant que «quelque 70 pour cent des jeunes de la wilaya de Batna ne sont ni structurés dans des clubs sportifs, ni encadrés par les établissements de jeunesse».

Le directeur de la jeunesse et des sports, Smail Boukhrissa, a estimé, dans son exposé, à 75 p.c. le taux de couverture de la wilaya par les équipements sportifs et à 30 % le taux de jeunes encadrés par les 124 établissements de jeunesse existants. Imputant la faiblesse de ce taux à un manque d'encadrement et à un déficit d'équipements. M. Boukhrissa a fait état du récent lancement d'une opération portant sur l'équipement de 67 établissements. Le wali a néanmoins appelé à ouvrir les équipements de la jeunesse et de la culture aux jeunes «même lorsqu'ils sont sous-équipés», l'enjeu étant de soustraire ces jeunes à la rue.

S.T.



Crise libyenne

Messahel reçoit les chefs de missions diplomatiques du Groupe «3+5»

■ Le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, a reçu jeudi à Alger, à leur demande, dans le cadre d'une démarche commune, les chefs de missions diplomatiques du Groupe dit «3+5» (Etats-Unis-France-Royaume-Uni+Italie, Espagne, Allemagne, UE, ONU), a indiqué le ministère des Affaires étrangères.

Par Lamia F.

«**C**ette démarche entre dans le cadre des consultations permanentes entre l'Algérie et les principaux acteurs internationaux au sujet de la crise en Libye, à la lumière des derniers développements intervenus sur la scène libyenne et de l'évolution du dialogue interlibyen», a précisé le même source dans un communiqué. Il a été procédé, à l'occasion de cette rencontre, à un «échange d'analyses et de vues sur la situation qui prévaut en Libye et dans la région, ainsi que sur les approches adoptées en vue de parvenir à une solution politique durable», a ajouté le communiqué du MAE. M. Messahel a développé la vision algérienne, en mettant en exergue «la nécessité d'une convergence des processus en cours, pour aboutir à un règlement rapide et définitif de la crise libyenne, à travers, notamment, la mise en place rapidement d'un gouvernement d'union nationale, seul à même de faire face aux défis multiples qui se posent en Libye, dont le terrorisme, de favoriser la réconciliation nationale et d'engager la dynamique de reconstruction d'un Etat moderne». Les chefs de missions diplomatiques ont loué les efforts «colossaux» déployés par l'Algérie et son rôle «éminemment positif» dans la recherche d'une solution pérenne à la crise en Libye et son appui «conséquent au processus initié par les Nations unies dans ce cadre», a relevé le ministère dans son communiqué. «Il a été convenu de poursuivre la concertation

dans la perspective des prochaines étapes et échéances inhérentes à la question libyenne», a conclu le communiqué du MAE.

L'ONU attend des réponses dimanche à un projet d'accord

Le chef de la mission de l'ONU en Libye (Unsmil), Bernardino Leon, a indiqué qu'il attendait d'ici dimanche des réponses des principaux acteurs de la crise libyenne à un projet d'accord présenté par l'ONU. «Dimanche est la date limite pour avoir leurs commentaires, leurs remarques, et nous aurons ensuite une idée plus précise pour le prochain round de négociations», a-t-il déclaré à la presse après avoir été reçu à huis clos par le Conseil de sécurité de l'ONU. Les détails du projet, qui ont été communiqués aux parties prenantes il y a deux jours, seront peaufinés la semaine prochaine au cours d'une nouvelle session de discussions. «Il s'agit du projet de texte numéro trois», a souligné M. Leon. «Le projet numéro quatre sera peut-être différent». Il a reconnu qu'«il est difficile d'être optimiste», soulignant qu'il y avait «dans les deux camps des gens qui essaient de saper le dialogue politique». Mais il a réaffirmé qu'«il n'y a pas de solution militaire à ce conflit», ce qui rend une médiation d'autant plus nécessaire. La communauté internationale, a-t-il noté, souhaite avoir un accord de paix en Libye avant le début du ramadhan, le 17 juin. Le projet de l'ONU prévoit des arrangements de sécurité et dessine «une archi-



Ph. : DR



tecture politique» autour d'un gouvernement d'union nationale qui sera «la principale institution du pays». Pour l'instant, les premières réactions ont été «certaines très bonnes et certaines négatives», a expliqué M. Leon, sans donner de détails. La médiation de l'ONU vise notamment à former un gouvernement d'union

nationale et à réunir les deux parlements rivaux en Libye. M. Leon avait qualifié mi-avril de «grand succès» le deuxième round de négociations à Alger entre représentants des principaux groupes politiques libyens. Une première rencontre avait eu lieu les 10 et 11 mars à Alger.

L. F. /Agence

Sahara occidental

Le CPS regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas donné suite à la requête de l'UA

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a «profondément» regretté jeudi que le Conseil de sécurité de l'ONU n'ait pas donné suite à la requête de l'UA tendant à ce que son envoyé spécial pour le Sahara occidental (Joaquim Chissano) puisse s'adresser à cet organe. Cet état de fait «ne reflète pas l'esprit du partenariat stratégique entre l'UA et les Nations unies, en particulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, qui doit s'appliquer à toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain, y compris le Sahara occidental», a souligné un communiqué du CPS relatif à sa 503^e réunion tenue le 30 avril 2015, consacrée au suivi du communiqué sur la situation au Sahara occidental adopté lors de sa 496^e réunion qui s'est déroulée le 27 mars 2015. Le Conseil a exprimé sa «ferme conviction que le règlement du conflit du Sahara occidental, qui est dans l'impasse

depuis plus de quatre décennies, malgré les efforts des Envoyés personnels successifs du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, exigent tous les deux un engagement international accru et un partenariat étroit entre l'UA et les Nations unies». Prenant note de l'adoption, le 28 avril 2015, de la résolution 2218 (2015) sur le Sahara occidental, le Conseil a réitéré l'engagement de l'UA «à continuer à œuvrer au règlement rapide du conflit du Sahara occidental sur la base de la légalité internationale et des décisions pertinentes de l'OUA/UA, à travailler étroitement avec les Nations unies et à mobiliser tout l'appui dont l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies a besoin, afin de mener à bien son mandat», a indiqué la même source. Le Conseil a également exprimé sa «profonde» appréciation aux membres africains du Conseil de sécurité pour leurs «efforts

en vue de faciliter une interaction entre le Conseil de sécurité et l'Envoyé spécial de l'UA», et les a encouragés à «rester engagés pour continuer de promouvoir la position africaine sur la question du Sahara occidental». Le Conseil s'est félicité, en outre, «des mesures de suivi des dispositions pertinentes du communiqué susmentionné prises par la présidente de la Commission, en particulier la lettre qu'elle a adressée au SG des Nations unies, le 30 mars 2015, pour transmettre le rapport soumis à la 503^e réunion du Conseil». Il a salué le communiqué adopté à cette occasion, aux fins de transmission aux membres du Conseil de sécurité, et sollicité que l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joaquim Chissano du Mozambique, puisse s'adresser au Conseil de sécurité à l'occasion de sa réunion d'avril 2015 sur cette question.

Salim O. / APS

Tunisie Deux journalistes tunisiens, enlevés l'an dernier, tués en Libye

DEUX JOURNALISTES tunisiens qui avaient été enlevés l'an dernier en Libye ont été tués par leurs ravisseurs islamistes, ont annoncé des responsables. Leurs meurtriers appartiennent au groupe affilié à l'Etat islamique (EI) qui a égorgé récemment cinq journalistes – quatre Libyens et un Egyptien – de la chaîne de télévision libyenne Barqa TV, enlevés en août dernier et dont les corps ont été retrouvés lundi dans l'est de la Libye, ont ajouté ces responsables. Le gouvernement tunisien va envoyer sans attendre une délégation en Libye, a-t-on déclaré à Tunis, sans confirmer la mort des deux reporters, Sofian Chourabi et Nadhir Ktari, enlevés il y a environ huit mois. Dans un communiqué, le gouvernement de Tripoli mis en place par les miliciens de l'Aube libyenne a également annoncé l'assassinat des deux journalistes tunisiens en s'appuyant sur les interrogatoires des suspects.

Démantèlement d'une cellule qui planifiait des attaques

Les brigades sécuritaires de Kasserine ont arrêté, jeudi, un jeune âgé de 25 ans en train de guetter l'un des locaux sécuritaires, à Kasserine-ville. Après son interrogatoire, il a dévoilé l'existence d'une cellule composée de 8 individus, dont une femme et un médecin de la ville de Foussana, qui planifiaient des attaques contre des Kasserine de la sûreté, dans la région, selon des informations fournies par une source sécuritaire à la correspondante de l'agence TAP. Tous les membres de la cellule ont été arrêtés et conduits aux locaux du district de la sûreté à Kasserine, pour de plus amples investigations, d'après la même source qui n'a pas donné d'autres détails afin de préserver le secret de l'enquête. R.M.



Istanbul

Gaz lacrymogènes et canons à eau de la police sur les manifestants

■ La police turque est intervenue hier à Istanbul pour disperser plus d'un millier de personnes qui souhaitaient célébrer le 1^{er} Mai sur l'emblématique place Taksim, déclarée zone interdite par le gouvernement islamo-conservateur.

Par Ali O.

En début d'après-midi, les forces de l'ordre ont utilisé des canons à eau et des gaz lacrymogènes pour repousser les manifestants, rassemblés depuis la matinée dans le district de Besiktas, à quelques kilomètres à peine de Taksim, pour dénoncer l'interdiction des autorités.

Quelques petits groupes de militants de mouvements et partis d'extrême gauche ont riposté par des jets de bouteilles, de pierres et de feux d'artifice. La plupart des manifestants se sont éparpillés dans les ruelles du quartier, où des échauffourées se poursuivaient dans l'après-midi, a constaté un journaliste de l'AFP.

Plusieurs personnes ont été arrêtées par les forces de l'ordre dans la foulée de leur intervention.

Avant cette intervention massive, quelques incidents isolés entre protestataires et forces de l'ordre ont été rapportés par les médias turcs autour de la place Taksim, dont tous les accès ont été méthodiquement fermés par des milliers de policiers.



Selon un bilan provisoire communiqué par le chef de la police stambouliote, Selami Altinok, 134 personnes ont été arrêtées depuis le début de la journée dans la plus grande ville de Turquie.

Comme lors des deux dernières années, le gouverneur

d'Istanbul a interdit toute manifestation syndicale sur la place Taksim, la jugeant «pas adaptée aux célébrations du 1^{er} Mai».

Depuis deux ans, le président Recep Tayyip Erdogan a systématiquement interdit les rassemblements de masse sur Taksim, qui fut le cœur en juin 2013 d'une vague de manifestations sans précédent dénonçant la dérive islamiste et autoritaire de son régime.

Mais les syndicats réclament chaque année de pouvoir y accéder

en mémoire des victimes du 1^{er} Mai 1977. Ce jour-là, des inconnus avaient ouvert le feu sur la place, provoquant la panique dans la foule et la mort de 34 personnes.

Réunis à l'appel de plusieurs syndicats et partis politiques d'opposition, plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées depuis le début de la matinée dans le district de Besiktas pour dénoncer les mesures d'interdiction du gouvernement.

«La place Taksim est la place du

1^{er} Mai», «Coude-à-coude contre le fascisme» ou «Erdogan, voleur, assassin», ont-ils scandé pendant plusieurs heures face aux forces de l'ordre.

«En 1977, il y a eu un massacre. Nous souhaitons tout simplement être là-bas pour commémorer cette date, on ne peut pas accepter de la fêter autrement, c'est trop symbolique pour nous», a déclaré jeudi à l'AFP Umar Karatepe, un dirigeant de la Confédération des syndicats des travailleurs révolutionnaires (Disk).

«Le président de la République (...) cet homme qui s'arroge tous les droits, ne peut pas nous dire où nous devons fêter le 1^{er} Mai, c'est inacceptable», a poursuivi Karatepe.

Le 1^{er} Mai 2014 déjà, de violents incidents avaient opposé manifestants et forces de l'ordre autour de Taksim.

Jeudi, le Premier ministre, Ahmet Davutoglu, a mis en garde les manifestants contre toute violence, dénonçant «ceux qui veulent plonger ce pays dans le chaos».

Le Parlement turc a voté le mois dernier une loi de «sécurité intérieure» qui a renforcé les pouvoirs de la police contre les manifestants. L'opposition et de nombreuses ONG de défense des droits de l'homme l'ont qualifiée de «liberticide». A. O.



Points chauds

Excuses

Par Fouzia Mahmoudi

Angela Merkel qui a été parmi les dirigeants politiques les plus contrariées par les révélations faites il y a deux ans par Edward Snowden sur les écoutes globales de la NSA, et qui avait même été l'une des seules à recevoir des excuses officielles de Washington se retrouve à son tour impliquée dans un scandale d'espionnage. En effet, il semblerait que les renseignements allemands du BND auraient aidé pendant des années la NSA à surveiller des groupes européens sensibles comme EADS ou Eurocopter. «L'administration française» était elle aussi citée parmi les cibles et les quelque 40 000 données informatiques collectées mais sans autre précision. Lundi, le ministère des Affaires étrangères français se contentait d'indiquer que Paris et Berlin étaient «en contact étroit» pour obtenir une clarification. Mais les dernières révélations des médias allemands mettent les deux gouvernements devant leurs responsabilités. Depuis la base de Bad Aibling en Bavière, les services de renseignements allemands du BND auraient aidé la NSA à espionner «des hauts fonctionnaires de l'Élysée et du ministère des Affaires étrangères», a révélé jeudi la presse en évoquant des pratiques «d'espionnage politique» des partenaires européens. La commission européenne était aussi visée. Sans faire de bruit pour l'instant, l'affaire est désormais suivie par l'Élysée. Mais l'entourage du chef de l'Etat se refuse à tout commentaire. D'ailleurs François Hollande n'en a pas parlé à Angela Merkel, assure-t-on. A Paris, on veut éviter d'embarrasser publiquement le gouvernement allemand, qui se trouve déjà sous pression: l'opinion allemande est particulièrement sensible à la défense des libertés publiques. Et si Paris recherche des explications, on refuse d'incriminer Berlin. «La relation franco-allemande est indestructible», explique un diplomate. «Même des infidélités doivent être pardonnées». «Des règles doivent être mises en place», ajoute-t-on néanmoins. Côté allemand, on refusait aussi de commenter les dernières révélations: «Le gouvernement ne s'exprime pas sur des procédures en cours», explique-t-on. Mais l'affaire fait déjà scandale et si à l'Élysée on ne veut pas donner trop d'ampleur à l'affaire d'autres sur la scène politique ont d'autres intentions. Jean-Luc Mélenchon a ainsi demandé jeudi une enquête judiciaire et une enquête parlementaire. Rappelant que «l'espionnage des institutions et moyens de la diplomatie de la France est un crime puni par le code pénal comme atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation», Jean-Luc Mélenchon «demande l'ouverture conjointe d'une enquête parlementaire et d'une enquête judiciaire pour faire toute la lumière sur ces atteintes à la souveraineté de la France», dans un communiqué. Il juge aussi que «le gouvernement français doit convoquer l'ambassadeur d'Allemagne pour exiger des explications. Et François Hollande doit demander à Angela Merkel de présenter des excuses à la France». Après tout Angela Merkel avait bien exigé, et reçu, des excuses de la Maison-Blanche après que l'affaire Snowden eut éclaté. Mais la France aujourd'hui en très mauvaise posture financière ne peut se permettre de jouer la carte de la susceptibilité alors que Berlin est un allié essentiel économique indispensable. Reste à savoir si l'opinion publique poussera Hollande à prendre des mesures ou si le pragmatisme politique et économique prendra le dessus. F. M.

Baltimore

Nouvelles manifestations pour exiger la lumière sur la mort d'un Noir

La police a maintenu le couvre-feu à Baltimore (est) pour la troisième nuit consécutive dans la nuit de jeudi à hier, après la remise d'un rapport sur les circonstances de la mort d'un jeune Noir au cours de sa détention à l'origine de manifestations violentes.

De nouvelles manifestations ont éclaté dans plusieurs villes des États-Unis, dont Philadelphie (est) et Baltimore, après la mise en cause de la police dans la mort de Freddie Gray - les manifestants exigeant que la lumière soit faite sur l'arrestation du Noir de 25 ans dont la mort ne serait que le dernier épisode en date de bavures à répétition.

A Philadelphie, sur la côte est, de légers heurts se sont produits dans la soirée entre un groupe de manifestants et la police qui les empêchait de pénétrer sur une autoroute, selon des images retransmises par les chaînes de télévision.

A Baltimore, dès le début du couvre-feu jeudi soir, un cordon de police s'est formé devant une poignée de manifestants non violents. Le calme est rapidement revenu.

Plus tôt, 600 personnes ont battu le pavé dans cette ville de 620 000 habitants à une heure de route de Washington, qui est le théâtre de manifestations quotidiennes depuis la mort de Freddie Gray le 19 avril des suites d'une fracture des vertèbres cervicales, une semaine après son interpellation par la police de la ville.

Beaucoup portaient des pancartes avec des slogans tels que

«Les vies des Noirs comptent» ou «Mettez fin à la terreur policière», pouvait-on voir sur les chaînes d'information en continu.

La ville reste soumise à un couvre-feu nocturne de 22h00 (02h00 GMT) à 05h00 (09h00 GMT) du matin, instauré mardi soir après des violences qui avaient entraîné la veille plus de 250 arrestations.

Les médias américains font également état d'autres rassemblements, notamment à Chicago, dans le nord du pays.

Plusieurs enquêtes, dont une du ministère fédéral de la Justice, ont été ouvertes. Plus tôt dans la journée, la police de Baltimore a indiqué avoir remis un rapport d'enquête au bureau du procureur de l'État du Maryland. «A partir de maintenant, nous prendrons nos directives auprès du procureur, parce que c'est désormais son affaire», a indiqué le chef de la police de Baltimore, Anthony Batts. Freddie Gray avait été embarqué sans ménagement dans un fourgon qui s'est arrêté à trois reprises, la dernière fois pour prendre «un détenu supplémentaire», a ajouté le chef adjoint de la police, Kevin Davis. Le Washington Post a évoqué mercredi soir la déposition d'un prisonnier qui partageait le fourgon de Gray. Il «frappait contre les parois» du véhicule, aurait déclaré ce détenu qui pense qu'il «voulait intentionnellement se blesser lui-même», selon un document de police obtenu par le Post. Le quotidien précise que ce détenu, dont l'identité n'est pas connue,

était séparé de Gray par une paroi métallique et qu'il ne pouvait pas le voir.

Ajoutant au flou qui entoure les circonstances de sa mort et à la colère des manifestants, WJLA, une filiale de la chaîne ABC, a cité plusieurs sources au sein «des forces de l'ordre» indiquant que, selon les examens médicaux, Gray se serait blessé en se débattant et en se cognant lorsqu'il était à l'arrière du fourgon.

Une de ses blessures à la tête correspondrait à un boulon à l'arrière du camion, sans que l'on sache comment elle est survenue.

Une avocate de la famille de la victime, Mary Koch, a indiqué à la chaîne CNN «ne pas être en mesure de valider ces informations», les causes exactes de la mort n'ayant pas encore été communiquées de sources médicales. 98 policiers ont été blessés depuis lundi dans les affrontements avec des manifestants, a par ailleurs fait savoir la police de Baltimore, et 43 d'entre eux ont dû recevoir des soins médicaux d'urgence. Mercredi, des milliers de manifestants avaient marché à Baltimore, où la police avait procédé à 18 arrestations. Des manifestations avaient aussi eu lieu dans d'autres villes comme New York, où la police avait procédé à une centaine d'interpellations, Boston (nord-est) ou Washington. Le drame de Baltimore et plusieurs faits divers similaires ont réveillé les tensions raciales latentes aux États-Unis entre la communauté noire et la police.



Célébration de la Journée internationale du jazz

Le pianiste Ray Lema enchante les Algérois

■ La célébration de la Journée internationale du jazz a été marquée à Alger par un superbe spectacle du jazzman congolais Ray Lema. Animée jeudi à la salle Ibn Zeydoun, cette soirée était aussi une occasion pour découvrir de talentueux musiciens algériens à l'image de Nadjib Gamoura à la contrebasse, Arezki Bouzid au saxophone et Nazim Krèdeche à la guitare.

Par Abla Selles

Une immersion dans l'univers du jazz et de la world music a été proposée au public algérois lors d'un concert, riche en sonorités et en influences musicales, animé jeudi soir par le quintet du jazzman congolais Ray Lema. Ce spectacle à été organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) en célébration de la Journée internationale du jazz coïncidant avec le 30 avril de chaque année.

La première partie de cette soirée dédiée à «la musique des musiciens» a été assurée par un trio de jeunes musiciens algé-

riens : Nadjib Gamoura à la contrebasse, Arezki Bouzid au saxophone et Nazim Krèdeche à la guitare qui ont interprété des classiques universels du jazz.

Cette première rencontre a permis au public, qui a fait le déplacement en grand nombre, de découvrir la dextérité de ces jeunes musiciens qui ont présenté un trio original, ne comptant pas de section rythmique, et qui a séduit son auditoire.

Musicien de talent, auteur et compositeur de jazz, le pianiste Ray Lema, un des artistes les plus riches en influences musicales de sa génération, a fait son entrée avec son band sur la scène de la salle Ibn Zeydoun



PH/DK

pour présenter, entre autres, son dernier opus sorti en 2013 «VSNP» (Very special new production). Accompagné de quatre musiciens, Ray Lema a très vite installé une ambiance feutrée rythmée par quelques improvisations de ses musiciens et de pièces de jazz de composition

toutes empreintes d'influences ethniques et particulièrement africaines. Lors de son tour de scène, le pianiste a rendu hommage en musique au jazzman américain Herbie Hancock et au musicien et chanteur nigérian Fela Anikulapo disparu en 1997. Né en 1946, Ray Lema reste

l'un des jazzmen les plus originaux et les plus créatifs, comme le jazz qui se nourrit de son environnement et d'autres musiques. Ce pianiste a mené une carrière de plus de 45 ans, en sillonnant le monde à la recherche de nouvelles sonorités, de nouveaux rythmes et de nouvelles inspirations à intégrer dans ses compositions ; ce qui fait de son œuvre une des plus belles synthèses de musiques africaines et sons du monde entier.

Présents en grand nombre à ce spectacle plusieurs jeunes musiciens ont apprécié cette immersion dans un «univers musical et sonore nouveau» avec une démarche de recherche qu'ils ont «découvert sur scène» tout en regrettant que la célébration de cette journée qui «offre beaucoup de possibilités de spectacles» se résume à un seul concert.

A.S

Constantine, capitale de la culture arabe 2015

La Symphonie du Weam fait vibrer la salle Ahmed-Bey

L'Orchestre symphonique national (OSN) a fait résonner haut et fort, mercredi soir, la salle de spectacles Ahmed-Bey de Constantine avec la Symphonie du Weam, exécutée en hommage à la politique de paix et de réconciliation nationale mise en œuvre par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Les musiciens de l'OSN, dirigés par le maestro Amine Kouider, ont transporté le public, une heure durant, au cours de cette soirée organisée dans le cadre du programme de la manifestation «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», dans le monde des belles sonorités avec, comme entrée en matière, «Min Adjilki Ya Djazair», superbement interprétée par la chorale polyphonique d'Alger et le chœur de la Garde républicaine.

L'orchestre enchaîne avec «Djazairana», «Ya Chahid» et d'autres chants patriotiques, offrant un moment musical spécial qui n'a pas manqué de soulever l'enthousiasme du nombreux public, avant de continuer avec «Milioune Hadiya», «Weam El Djazair» et «Tarikhik Ya Bladi».

L'artiste Nada El Rayhane fait ensuite son apparition dans une belle gandoura constantinoise en velours bordeaux passémentée de fils d'or pour gratifier l'assistance, avec douceur, de la chanson «Li Anaka Mithli Touhibou El Djazair», écrite par Azzedine Mihoubi sur une musique de Noubli Fadel.

L'Orchestre symphonique national, qui a déjà acquis ses lettres de noblesse sur le Vieux Rocher avec des prestations de haute volée, dégageant une musique vivante et agréable, poursuit avec «El Djazair

Oumouna», «Yahyaou ouled Bladi» (le fameux tube de Rabah Driassa) devant un auditoire comblé qui n'a pas cessé d'applaudir. Avant le début du spectacle «la Symphonie du Weam», les cornemuseurs d'El Harras El Djoumhour, en tenue traditionnelle, ont charmé le public avec un florilège de musiques du terroir «empruntées» de différentes régions de l'Algérie profonde.

Le représentant de la ministre de la Culture, Noureddine Athmani, a affirmé, dans une allocution prononcée en présence des autorités locales civiles et militaires et les membres de la délégation palestinienne qui prennent part à la semaine culturelle palestinienne à Constantine, que la Symphonie du Weam est «un message de paix destiné à tout le monde arabe».

M.K.

Le défunt sera inhumé aujourd'hui

Décès du réalisateur Rabie Ben Mokhtar

Le réalisateur Rabie Ben Mokhtar, décédé mercredi à Alger à l'âge de 71 ans des suites d'une longue maladie, sera inhumé aujourd'hui au cimetière de Béni Messous, a indiqué le ministère de la

Culture, citant la famille du défunt. Né en 1944 à Amalou (Béjaïa), Rabie Ben Mokhtar a fait ses études de réalisation à l'Institut du cinéma de Paris et réalisé plusieurs films dont le long métrage «Marathon Tam»

(1992) et «Tinhinane» (2009) qui a eu la «mention spéciale» du Festival national du film amazigh en 2010. La ministre de la Culture, Nadia Labidi, a rendu un hommage au défunt, affirmant que la «scène artistique algérienne

vient de perdre l'un des illustres hommes du cinéma qui ont tant donné au septième art dans notre pays». Le cinéaste a «réalisé plusieurs films documentaires sur le Sud et le patrimoine», a ajouté la ministre. F.H.

Cinéma

Le réalisateur Amar Laskri n'est plus

Le réalisateur algérien Amar Laskri est décédé hier matin à l'hôpital Mustapha-Pacha (Alger) à l'âge de 73 ans, a-t-on appris auprès de l'association Lumières dont il était le président.

L'état de santé du cinéaste s'était ces derniers jours, raison pour laquelle il a été admis

à plusieurs reprises à l'hôpital, ajoute-t-on.

Amar Laskri était né le 22 janvier 1942 dans la ville d'Ain El Berda dans wilaya d'Annaba. Il a étudié le théâtre, la radio, la télévision et le cinéma à Belgrade. Après trois films de court métrage, il contribue, par la réalisation d'un épisode, au film de fiction

collectif L'Enfer à dix ans (1968). Il a réalisé aussi plusieurs longs métrages à l'image de Patrouille à l'est / Dawriyyah nahwa al-sharq (1972), El moufid (1978), Les Portes du silence (1987) et Fleur de lotus (1998).

R.C.

AGENDA CULTUREL

Musée public national du Barde

Jusqu'à fin mai : Exposition autour des écritures, de leur genèse et du voyage des mots.

Musée national des Beaux-Arts (El-Hamma, Alger)

Samedi 2 mai à 14h30 : A l'occasion de la Journée internationale de la liberté d'expression, l'association culturelle «Nawafedh thakafia» organise un hommage aux journalistes palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Salle Ibn Khaldoun

Jeudi 14 mai à 19h :

Dans le cadre du 16^e Festival culturel européen en Algérie, chanson française avec IGT.

Salle El Mouggar

Jeudi 7 mai à 19h30 :

Concert du Shluq Ensemble «Le rêve d'Ibn Hamdis : sons et rythmes de la Méditerranée», avec Calogero Giallanza (flûte), Salim Dada (voix et guitare), Andrea Piccioni (percussions), organisé par l'ONCI, en collaboration avec l'Institut culturel italien d'Alger.

Maison de la Culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou

Samedi 2 mai à 14h :

Spectacles et des ateliers pédagogiques.

Galerie Asselah

Jusqu'au 8 mai :

Exposition de peinture «Clair-obscur» de Mohammed Klimo Bakli.

Musée national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Jusqu'au 18 mai :

Exposition de calligraphie moderne par l'artiste Taïb Laïdi.

Coup-franc direct

Quand Raouraoua fait dans la diplomatie

Par Anouar M.

Après avoir fait des siennes et déplacé le match de la finale de la Coupe d'Algérie entre le RCA et le MOB au stade de Tchaker de Blida, le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, fait dans la diplomatie maintenant en affirmant qu'il n'a de problèmes avec quiconque et encore moins avec le ministre des Sports, Tahmi. Pour lui, le fait d'avoir choisi le stade de Tchaker est dû au fait que ce dernier offre toutes les commodités et est prêt à cent pour cent, défiant le ministère de tutelle qui avait pourtant affirmé que le stade olympique qui a subi un lifting total sera prêt pour le rendez-vous. Pourquoi dire donc qu'il n'a pas de problème avec Tahmi alors qu'il le contraire en ne jouant pas la finale au stade du 5-Juillet qui offre plus de commodités et surtout permet une présence plus importante des supporters des deux formations, surtout qu'il s'agit d'un match inédit entre deux équipes qui n'ont pas eu à atteindre ce stade de la compétition depuis la création de ces deux clubs ? Il est clair que le courant ne passe vraiment pas entre les deux hommes et qu'il lui répond à sa manière après que le ministre eut critiqué la manière dont a été mené le dossier de candidature de l'Algérie à la CAN 2017 qui a été, en fin de compte, rejeté lui préférant le Gabon.

A. M.

Nassim Dehouche (MOB)

«Ça va se jouer sur des petits détails»



MOB en 2013. Cette grosse responsabilité qui pèse sur ses épaules le pousse à se montrer «très motivé» pour offrir au club populaire béjaoui son premier titre depuis sa création en 1954. «Cela fait 60 ans que le MOB attend son premier titre, et nous les joueurs avons donc une chance inouïe pour entrer dans l'histoire du club. Ça va être certes très difficile, mais nous sommes décidés à tout donner pour réaliser le rêve de toute une ville», a encore

ajouté Dehouche. Mais la finale de la Coupe d'Algérie intervient dans un contexte difficile que traversent les «Crabes». Ces derniers ont perdu quatre de leurs cinq précédents matches en championnat, dont le dernier en date le derby kabyle sur le terrain de la JS Kabylie (2-1), samedi passé pour le compte de la 26^e journée du championnat. Des contre-performances qui l'ont relégué à la deuxième place au classement après avoir longtemps occupé le poste de leader. «Il est vrai que nos récents résultats en championnat laissent à désirer, mais croyez-moi, nous avons tout oublié, et nous nous sommes mis d'accord, nous les joueurs, de ne focaliser que sur la finale. Nous avons bien retenu la leçon et nous sommes prêts pour le combat», a-t-il précisé.

R. S.

Hamza Zeddami (RCA)

«Je veux soulever le trophée»

Le capitaine du RC Arbaâ, Hamza Zeddami, a estimé que la finale de la 51^e Coupe d'Algérie de football, ce samedi face au MO Béjaïa, se jouera sur le «plan psychologique», affichant son ambition de soulever le trophée, pour la première fois de sa carrière. «Ce sera une finale inédite et inédite qui se jouera sur de petits détails, face à une excellente équipe du MOB. Celui qui réussira à bien gérer le match, sur les plans mental et tactique, aura le dernier mot», a indiqué à l'APS le défenseur central d'Ezzerga. Le RCA a composé son billet pour la finale aux dépens de l'ASO Chlef (0-0), aux

tab 3-0), alors que le MOB a passé l'écueil de l'ES Sétif (1-1, aux tab 6-5). Il s'agit de la première finale dans l'histoire des deux formations, qui avaient accédé en Ligue 1 au terme de la saison 2012-2013. «Aucune formation n'aura une expérience supplémentaire par rapport à l'autre, donc sur cet aspect, les deux équipes partiront à égalité, du moment que c'est leur première finale», a ajouté le natif de Constantine. Appelé à se prononcer sur les clés de cette finale, Zeddami relève l'importance de «gagner les duels». «Une finale ne se joue pas mais se gagne. Mes coéquipiers seront appelés

à être présents sur le terrain, notamment dans les duels, à être bien concentrés et solidaires», a souligné Zeddami, qui ajoute que ses coéquipiers sont «conscients et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes». Pour Zeddami (31 ans), il s'agit de la deuxième finale de Coupe d'Algérie qu'il aura à disputer, après celle perdue en 2013 avec le MC Alger. «Face à l'USM Alger (ndlr, 1-0) en 2013, j'ai raté l'occasion de soulever le trophée, mais j'espère que cette fois-ci, ce sera la bonne. Ce n'est pas tous les jours qu'on joue une finale, je dois saisir cette nouvelle occasion». Evoquant l'effectif de son



équipe, Zeddami a regretté l'absence du milieu de terrain, Hocine Harrouche, suspendu après son expulsion lors du der-

nier match de championnat à Larbaâ face au NA Hussein Dey (défaite 1-0).

R. S.

Finale de la Coupe d'Algérie MOB-RCA, une première dans l'histoire de la compétition

Le RC Arbaâ et le MO Béjaïa animeront aujourd'hui (16h00) au stade Mustapha-Tchaker de Blida, la finale de la 51^e édition de la Coupe d'Algérie de football, avec l'espoir de décrocher le trophée, synonyme du premier titre majeur à leur palmarès, jusque-là vierge plus de 60 ans après leur création.



Par Anouar M.

Ce sera la première finale de la Coupe d'Algérie dans l'histoire du RCA (fondé en 1941) et le MOB (en 1954), deux clubs qui comptent en effet parmi les plus anciens d'Algérie. Le vainqueur de la finale-2015 devrait succéder au palmarès de l'épreuve au MC Alger qui avait remporté le trophée aux dépens de la JS Kabylie (1-1, 5 à 4 aux tirs au but). Pour atteindre la finale, le RCA et le MOB ont souffert pour en arriver là. L'équipe de Larbaâ a éliminé le MSP Batna (1-0 aux 1/32^e finale), puis successivement ATM Hassi Messaoud (3-1 aux 1/16^e), le CRB Ain Fakroun (1-0 A.P aux 1/8^e finale) le NAHD (1-1 aux tab 4-1 aux quarts) et ASO Chlef (0-0 aux tab 3-0 aux demi-finales). De son côté, la formation de Béjaïa a passé avec succès l'écueil de la JS Saoura (1-1 aux tab 4-3), CA Batna (1-0), MC Oran (0-0 aux tab 4-1), ASM Oran (2-2 aux tab 6-5) et ES Sétif (1-1 aux tab 6-5). Vu la forme des deux équipes, les deux adversaires affichent leurs ambitions, à quatre journées de la fin du parcours du championnat (le MOB 2^e avec 39 pts et le RCA 8^e avec 35 pts), le pronostic devient des plus difficiles à faire. La différence, comme souvent en Coupe d'Algérie, devrait donc se faire sur un, ou des détails, dont la délocalisation du match au stade Mustapha Tchaker de Blida, permettant au RCA d'évoluer pratiquement à domicile. Initialement, la prochaine finale de Coupe d'Algérie devait se dérouler au stade du 5-Juillet d'Alger, avant d'être délocalisée dans la Mitidja, fief du RC Arbaâ. L'ascendant ne sera cependant que «psychologique» pour les Bleu et Blanc, car la Commission d'organisation de la Coupe d'Algérie a décidé, comme il est d'usage, de répartir équitablement les billets d'accès au stade Mustapha-Tchaker entre les deux galeries.

RCA et MOB : un passé glorieux

Le RCA (fondé en 1941) et le MOB (en 1954), comptent en effet parmi les plus anciens clubs d'Algérie, mais qui furent réduits à jouer des rôles secondaires pendant les précédentes années de leur existence, avec toutefois un léger avantage pour le RCA, ayant brièvement côtoyé le haut niveau après l'indépendance de l'Algérie, en 1962. Le club de la Mitidja a fait partie en effet du 1^{er} critérium d'honneur de l'Algérie indépendante, saison 1962-1963, décrochant la 4^e position de son groupe, derrière l'USM Alger, l'USM Marengo (actuellement l'USMM Hadjout) et l'USM Blida.

L'année suivante, et confronté à une rude concurrence dans le groupe Centre, le club n'a cependant par réussi à se qualifier pour la future 1^{re} Division algérienne, ayant démarré pendant la saison 1964-1965.

La régression du club s'est poursuivie, et dès la saison 1965-1966, le RCA s'est vu reléguer en 4^e Division, appelée première division à l'époque, après avoir terminé la saison à la 15^e position. Le club a essayé de jouer l'accession pendant les années suivantes, mais sans y parvenir. Le MO Béjaïa a pratiquement connu les mêmes déboires au sein des divisions inférieures, jouant plusieurs fois l'accession sans y parvenir, jusqu'en 2013, lorsqu'il a enfin réussi à rejoindre l'élite du football algérien, en compagnie du RCA, son futur adversaire en finale de la Coupe d'Algérie. Deux clubs aux destins étroitement liés donc, et qui le 2 mai aborderont, ensemble, un autre rendez-vous important de leur histoire, à travers cette finale inédite de Coupe d'Algérie, qui sera synonyme du premier titre majeur au palmarès du vainqueur.

A. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Point d'ordre

Afrique du Nord : fin de la chasse gardée

Par Nazim Rochd

Du temps béni d'avant la «fin du communisme», ce temps où le monde offrait encore, à la France et à la Grande-Bretagne, de larges espaces bien à elles, même si en 1956, en Egypte, elles avaient déjà connu l'humiliation fondatrice de leur déclassement au rang de puissances de second ordre et ont compris leur rôle de vassales des Etats-Unis. Généreux, ces derniers continuèrent à concéder des chasses gardées. Mais la guerre froide n'est qu'un lointain souvenir et les compromis qu'elle a contribué à forger ne sont plus d'actualité et c'est le plus fort qui décide des nouvelles règles. Le monde a changé de base et retrouve les rapports de force ordinaires qui régissent la compétition entre nations. En Afrique du Nord, quand l'heure est à la guerre économique, cette situation s'avère fort handicapante, surtout pour la France. Déjà passablement bousculée, en Afrique, elle voit se confirmer les intentions du parrain étatsunien. Les observateurs les plus perspicaces sont d'accord pour dire que la date de modification de la politique des States est le 11 septembre 2001. Date à laquelle ils ont englobé l'Afrique du Nord dans leurs projets sur l'Afrique et le Grand Moyen-Orient arabe. Avec, fait nouveau, une conception qui intègre plusieurs domaines, dont l'économie et la politique. L'objectif étant, aussi, de rompre avec l'image belliqueuse qu'ils ont gagnée grâce à leur stratégie antérieure. La tâche est rude. L'Europe, la France en particulier, bénéficie de la majeure partie des échanges avec la région. Alors que le partenariat avec les Etats-Unis se limite aux hydrocarbures algériens et que ce pays ne s'est jamais vraiment intéressé aux investissements dans d'autres secteurs. On enregistre, néanmoins, une augmen-

tation du volume des échanges. Toutefois, ils restent très faibles, ils représentent à peine 1% des échanges extérieurs étatsuniens et 10% de ceux de la région. Ils sont plus importants pour l'Algérie où ils atteignent 17% du commerce national et les Etats-Unis affichent, désormais ouvertement, leurs ambitions. Présents en Algérie sur le plan de la coopération antiterroriste ou bénéficiant de facilités militaires au Maroc, ils entreprennent de mettre en œuvre un ambitieux programme de partenariat. Et il n'y a plus d'équivoques, les Etats-Unis ont définitivement rompu avec le respect des équilibres anciens. Ils se comportent en concurrents et avancent leurs atouts. Après l'Europe et la Chine, l'Afrique du Nord accueille, ainsi, un autre prétendant, de taille. Rappelons que les Etats-Unis dominent l'OTAN où les Européens font figure de comparses. Ce qui leur confère une véritable prime à la préséance. Rappelons encore que l'Europe se débat dans de sérieuses difficultés économiques, perdant ainsi sa crédibilité en termes de solvabilité à moyen terme, face aux USA qui, même en crise, ont d'autres arguments à faire valoir en matière de capacités intrinsèques. A débuté alors une rivalité inégale où l'Europe est en voie de voir, au pire s'envoler ses accords ou ses projets d'accords avec les nord-africains, au mieux se voir ravalée au rang de sous-traitant. Se présente aussi une situation inédite où les pays du nord de l'Afrique doivent modifier de fond en comble leurs stratégies économiques vis-à-vis de l'extérieur. N'oublions pas, seulement, que pour les Etats-Unis, l'Afrique du Nord n'était, il y a peu de temps, qu'une case sur un échiquier, une case en marge de la région qui les intéressaient le plus, le Moyen-Orient. Attendons pour voir ce qui s'annonce à grands pas. N. R.

Affaire de l'autoroute Est-Ouest

Des peines d'une année à 20 ans requises

DES PEINES de prison d'une année à 20 ans de prison ont été requises vendredi par le procureur contre les 16 personnes impliquées dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest dont le procès se déroule au tribunal criminel d'Alger. Le ministère public a demandé également dans son réquisitoire une amende de 5 millions de dinars contre chacune des sept entreprises étrangères, dont la chinoise Citic-Crcc et la japonaise Cojaal, impliquées dans la même affaire. Une peine de 20 ans de prison ferme a été requise contre le principal accusé, Chani Medjdoub, ainsi que Khelladi Mohamed, alors qu'une peine de 15 ans de prison a été requise contre Hamdane Rachid et Adou Tadj eddine. APS

L'Algérie a célébré La fête du travail



Louvis

Djalou@hotmail.com

Résidence «Art Thérapie» avec l'artiste Tidjani Benlarbi

«S'il vous plaît...dessine-moi une émotion»

L'Agence Algérienne pour le Rayonnement Culturel (AARC) organise, depuis ce 25 avril et ce, jusqu'au 10 mai les ateliers «Art thérapie» à la résidence Dar Abdellatif sise à El Hamma avec l'artiste plasticien Tidjani Benlarbi, chargé de développer le projet d'animation d'ateliers autour du thème «l'art thérapie, outil de développement mental».

Par Dalila Ziani

Six personnes atteintes de déficience mentale, du centre psychopédagogique, participent à ces ateliers et sont accompagnées par M^{me} Faika Medjahed, psychanalyste et psychothérapeute. Elles seront, en outre, assistées par les artistes Sofiane Dey de Batna ainsi que Moad Bachir et Chelghaf Hichem de Sidi Bel-Abbès. L'Art thérapie consiste à montrer l'importance de l'art comme moyen d'accompagnement thérapeutique, notamment pour les personnes souffrant de difficultés mentales. Les travaux réalisés à l'issue de ces ateliers

se verront exposés. De nombreuses études ont par le passé démontré le pouvoir de l'art dans la thérapie et la récupération après un choc. L'art thérapie essaye depuis de se faire une place dans les traitements préconisés face à un choc émotionnel. Cette discipline bien que récente tente également de se faire une place en Algérie. La Fondation Nationale pour la Promotion de la Santé et du Développement de la Recherche avait ainsi utilisé le dessin pour aider les enfants victimes du massacre de Benthalha. Peindre pour prendre conscience de ses contradictions, danser pour dédramatiser ses conflits... La

création artistique permet avec l'art-thérapie d'accéder à des sentiments enfouis. Son principe ? Se servir de la création artistique (peinture, théâtre, danse, collage, modelage, photographie, marionnettes) pour pénétrer les problématiques inconscientes de l'individu et le conduire à une transformation positive de lui-même. «Le but, est de partir, dans le cadre d'un processus créatif, de ses douleurs, de ses violences, de ses contradictions pour en faire le matériau d'un cheminement personnel». Et du pire naît ainsi une construction, une production qui tend vers l'art.

D. Z.

Tizi Ouzou/ Journée mondiale de la liberté de la presse

L'AJCTO fidèle au rendez-vous

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse et à l'initiative de l'Association des journalistes et correspondants de la wilaya de Tizi Ouzou, le stade Oukil- Ramdane de la ville de Tizi Ouzou a abrité jeudi dernier une rencontre de football opposant l'équipe de la radio locale à celle de la presse écrite.

L'événement a regroupé des journalistes et correspondants de la wilaya et de différentes générations dans une ambiance de fête. Le match s'est terminé sur le score de 4 buts à 2 en faveur de l'équipe de radio Tizi Ouzou qui avait aligné une équipe de jeunes journalistes et employés qui ont fait la différence face à leurs confrères de la presse écrite. Il est à noter que le programme concocté pour l'occasion se poursuivra demain par le dépôt d'une gerbe de fleurs suivi du recueillement au niveau



du mémorial érigé en la mémoire des journalistes victimes du terrorisme au niveau de la cité 20-Août de Tizi Ouzou (quartier CNEP). La placette abritant cette stèle sera par la même occasion baptisée au nom de la «place de la Liberté de la presse».

Juste après cette cérémonie, le petit théâtre de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou abritera une table ronde autour du thème «Le correspondant local : Relations avec les institutions» pour abor-

der la communication institutionnelle en présence des représentants des différentes institutions de la wilaya. Il sera question de dresser un état des lieux et de dégager des solutions pour améliorer les conditions de l'exercice du métier de journaliste dans la wilaya à travers notamment la facilitation de l'accès aux sources d'informations. Pour clôturer les festivités, l'AJCTO a prévu d'honorer quatre journalistes dont trois qui sont partis en retraite récemment, à savoir, nos confrères de l'Agence de Presse et de Services (APS), Makhlof Hamid, Arezki Hamla et Mohamed Cheballah ainsi que notre confrère Salem Hammoum qui est en France pour des soins.

Hamid Messir